



Le congé parental d'éducation à Monaco

Par EvaD

Bonjour,

Je suis en CDI à Monaco avec plus d'un an et je voudrais savoir si j'ai le droit du congé parental d'éducation.

Etant donné que j'habite en France, je paye mes impôts en France et mon mari également (en plus il travaille en France).

Autre chose:

Peut l'entreprise refuser le congès de lune demiel meme si le salarié lui a notifié il y a 5-6 mois?

Merci d'avance!